

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021 A 19 H 00 – ESC

MEMBRES ELUS	:	19
MEMBRES EN FONCTION	:	19
MEMBRES PRESENTS	:	18
MEMBRES ABSENTS	:	01

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
M. Jacky BRUCKER
Mme Martine HALTER
Adjoints
Mme Joelle SCHOTT
M. Daniel TREIBER
Mme Agnès FISCHER
M. Christian SCHOTT
Mme Nathalie STEINMETZ
M. Daniel BITZ
Mme Mireille SCHNEIDER
Mme Frédérique STUDER
M. Christophe EISENMANN
M. Jérémie SCHNEIDER
M. Julien ANSTETT
M. Nicolas HALTER
Conseillers

MEMBRE ABSENT EXCUSE : Mme Célia RISCHMANN, pouvoir à Mme Joelle SCHOTT

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

La convocation pour la séance a été transmise le 1^{er} avril 2021 séparément à tous les membres du conseil municipal.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 février 2021 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
approuve le procès-verbal de la séance du 18 février 2021.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Bernard BECK, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

LOCATIONS

- . Un logement F2 au 2, rue de l'Eglise à M. JUNG et Mme HUNTZINGER, au 1^{er} avril 2021, moyennant un loyer mensuel de 525,- €.
- . Un garage, 89, rue Principale à M. FUCHS Alain, au 1^{er} avril 2021, loyer de 45,- €.

IV. COMMISSIONS COMMUNALES

- . Il est donné lecture des comptes - rendus des réunions de commissions suivantes :

TRAVAUX & URBANISME

Réunion du 23.02.2021

Présentation du plan version 1 et rappel des modifications souhaitées lors de la dernière réunion.

*Présentation des 2 nouveaux plans envoyés par M. EHRHARD (PARENTHÈSE).
Choix de l'esquisse n°3 par les élus.*

Échanges et avis :

Pas de clôture autour de l'aire de jeux, mais à prévoir s'il y a des nuisances.

Donner un nom à la zone de loisirs (panneau d'entrée à prévoir).

L'implantation des structures de jeux convient aux élus.

Travaux à prévoir en régie

Travaux :

Les travaux préparatoires, de terrassement, de borduration, de mise à niveau, l'installation des portillons et barrières seront réalisés par les entreprises, ainsi que la pose des structures de jeux.

Les travaux d'espaces verts et la création du mobilier en bois seront réalisés par les agents de la commune.

Réunion du 11.03.2021

Zone de loisirs :

Le point a été fait à propos des travaux qui seront exécutés en régie.

La société PARENTHÈSE sera contactée prochainement pour la répartition des lots.

Le club de Tennis souhaiterait la pose d'un brise vue/vent autour du grillage côté aire de jeux et pumtrack.

Hall de stockage :

Modifier l'implantation des étagères sous la mezzanine et à l'étage. Contacter LORALTEC et ADEquip pour remettre les devis à jour.

Salle polyvalente :

La commission rend un avis favorable à la fourniture et la pose du rideau de séparation par SATD.

Le local poubelles sera posé par DEIS de SCHIRRHEIN. Le local aura une surface au sol d'environ 16 m².

Élagage :

Remettre à jour le devis de la société HOLTZINGER en rajoutant le tilleul en face de chez Christophe EISENMANN.

Voirie :

Rue du Renard : Passage d'un tronçon en sens unique, avec contre sens cyclable.

Carrefour ZERR-FORÊT : Pose de l'enrobé le 15/03/2021 et pose de la surcharge minérale dès que la météo le permettra.

Rue Principale : Renforcement des conduites d'eau potable par le SDEA, travaux par la société WILLEM. Démarrage du chantier début Avril, pour 10 semaines.

-M. Christian SCHOTT entre en séance-

FINANCES

Réunion du 25.03.2021

1° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission émet un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes, le maire rappelant que le taux de soutien est de 15 % sur les dépenses de formation et d'investissement réalisées en 2020 :

Cercle Saint-Nicolas :	2 473,- €
Club Canin :	622,- €
Tennis Club :	423,- €
Football-Club Etoile :	300,- €
Donneurs de Sang :	300,- €
Amicale Sapeurs-Pompiers :	300,- €
Cercle de Généalogie :	300,- €
Alcool Assistance :	300,- €
2 Haches :	300,- €
Hartzknübbe :	<u>6 500,- €</u>
	11 818,- €

2° FISCALITE DIRECTE LOCALE

L'état établi par les services fiscaux, sur lequel figure les bases prévisionnelles 2021, et les produits à taux constants, est présenté, ainsi qu'une simulation avec une hausse des taux de taxe foncière de 1,2,et 3%.

La suppression de la taxe d'habitation induit un nouveau schéma de financement, prévu dans la loi de finances pour 2021 : transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière, et mise en place d'un coefficient correcteur destiné à compenser la perte de recettes fiscales.

Le rajout de la part départementale, soit 13,17 %, amène un taux communal de taxe foncière sur le bâti de 23,09 %.

L'ensemble des produits fiscaux à taux constants est de 433 532 €.

Le conseil municipal peut uniquement faire varier les taux des deux taxes foncières. Après en avoir débattu, les membres de la commission proposent d'augmenter les deux taux de taxes foncières de 3 %, ce qui représenterait un gain de 11 266,- €.

3° PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021

La commission parcourt le projet de budget :

Section de fonctionnement – Dépenses

Les dépenses devraient s'avérer relativement stables en 2021, malgré les charges supplémentaires liées à la crise sanitaire. Un excédent de 246 000 €, destiné au financement de la section d'investissement.

Section de fonctionnement – Recettes

Relative stabilité des recettes également, certaines positions subissant cependant une baisse : loyers, droits de place.

Prise en compte du transfert de l'excédent prévu du budget annexe du lotissement «Les Myrtilles» - 4^{ème} tranche, estimé à 165 000 €.

Section d'investissement – Dépenses

Cette section retrace les grands projets d'investissement prévus en 2021 : achat de terrains, préau et cour de l'école élémentaire, aménagement de la zone de loisirs, mise en souterrain du réseau téléphonique rue Principale, acquisitions diverses.

D'autres inscriptions budgétaires constituent des amorces budgétaires et des réserves.

Section d'investissement – Recettes

Les subventions et participations devant être versées en 2021 sont regroupées au chapitre 13 : Aides financières institutionnelles aux projets.

Figurent également à ce chapitre les fonds de concours de la CAH et la participation de la commune de Schirrhoffen aux investissements intercommunaux.

Le projet est présenté en équilibre : section de fonctionnement 1 297 100,- €, section d'investissement 1 825 441,40 €, et fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

4° ETAT DE LA DETTE 2021

Le tableau retraçant la situation 2021 des emprunts en cours est présenté.

Il reste deux emprunts, à échoir en 2028 : construction de l'espace socioculturel, acquisition de la chocolaterie.

La dette par habitant au 01.01.2021 est de 275 €.

V. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

A/ ASSOCIATIONS LOCALES

Un tableau récapitulatif des demandes de subvention présentées par les associations de Schirrhein – Schirrhoffen, et relatives aux dépenses de formation et d'investissement engagées en 2020 est présenté.

Ces demandes, qui doivent être accompagnées des pièces justificatives correspondantes, ont fait l'objet d'une vérification par l'administration municipale.

Le taux de subventionnement est de 15 %, depuis 2014.

Le conseil municipal,

. vu l'avis favorable de la commission des finances,

décide, par 17 voix pour, 1 abstention (Mme Frédérique STUDER), d'attribuer aux associations et structures locales les subventions suivantes :

. Cercle Sportif et Culturel Saint-Nicolas	2 473,- €
. Club canin	622,- €
. Tennis Club	423,- €
. Football-Club «Etoile»	300,- €
. Donneurs de sang	300,- €
. Amicale des sapeurs-pompiers	300,- €
. Cercle de généalogie	300,- €
. Alcool assistance	300,- €
. Association «2 Haches»	300,- €
. Association «Hartzknübbe»	<u>6 500,- €</u>
dont 2 500,- € au profit de la section «Silwer & Gold», et 4 000,- € à celui de la section «S'Komitee»	

TOTAL : 11 818,- €

B/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le conseil municipal,

décide d'attribuer une subvention de fonctionnement 2021 de 3 000,00 € au CCAS de Schirrhein.

VI. FISCALITE DIRECTE LOCALE

Les conseillers municipaux ont été destinataires d'un tableau reprenant les données transmises pour les services fiscaux pour l'année 2021.

La loi de finances prévoit la suppression de la recette liée à la taxe d'habitation, et la mise en place d'un nouveau schéma de financement des communes :

- . Transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.
- . Fixation d'un coefficient correcteur pour la compensation à l'euro près de la perte de recette fiscale. Ce mécanisme permet à la commune de percevoir 56 511,- € en 2021.

Le conseil municipal a uniquement la possibilité de faire varier les deux taux de taxe foncière.

Le maire rappelle que la commission des finances a émis un avis favorable à une augmentation de 3 % de ces taux, ceci pour faire face aux dépenses liées aux nouveaux services à la population (balayage de la voirie par exemple).

Cette proposition est soumise à délibération.

Le conseil municipal,

par 14 voix pour, 1 voix contre (Mme Martine FOHR), 3 abstentions (Mmes Agnès FISCHER, Frédérique STUDER, M. Nicolas HALTER),

décide de fixer les taux 2021 comme suit :

- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,78 % sur une assiette de 1 580 000,- €, soit un produit de 375 767,- €.
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,25 % sur une assiette de 27 900,- €.

-Mme Nathalie STEINMETZ entre en séance-

VII. BUDGETS PRIMITIFS 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2020

A/ AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020, soit un montant de 235 636,97 €, au financement de la section d'investissement du budget primitif 2021, et charge le maire d'émettre le titre de recette correspondant, à l'article 1068 «Excédent de fonctionnement capitalisé».

B/ BUDGETS PRIMITIFS 2021

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance du détail des budgets primitifs 2021,

considérant l'avis favorable de la commission des finances,

décide d'approuver,

à l'unanimité des membres présents,

. le budget primitif principal de l'année 2021, comme suit :

Section de fonctionnement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 297 100,00 €
---------------------------	--

Section d'investissement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 1 884 441,40 €, y compris les reports budgétaires 2020 suivants : dépenses 139 000,00 €.
--------------------------	---

. le budget annexe 2021 du lotissement «Les Myrtilles», tranche 4, comme suit :

Section de fonctionnement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 169 708,57 €
---------------------------	--

Section d'investissement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 705,00 €.
--------------------------	---

. le budget annexe 2021 du lotissement «Neuen Acker», comme suit :

Section de fonctionnement	recettes et dépenses en équilibre pour un montant de 355 000,00 €.
---------------------------	---

VIII. PROJET D'AIRE DE JEUX ET «PUMPTRACK»

A/ APPROBATION DU PROJET

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'approuver le projet d'aire de jeux et de «pumptrack», établi par les bureaux d'études «BEREST» et «PARENTHESSES», fruit du travail réalisé par la commission «travaux & urbanisme» et le technicien communal Yannick SCHIMMER.

L'aire de jeux, pour laquelle l'utilisation du bois sera privilégiée comprendra essentiellement :

- . Un petit rocher d'escalade
- . Une «maisonnette» sur pilotis
- . Un «téléphérique»
- . Plusieurs jeux à ressort
- . Combinaison 2 tours avec passerelle et toboggans

Le parcours «pumptrack» sera implanté sur une surface d'environ 10 ares, entre le stade de la Forêt et les courts de tennis. Pour mémoire, il s'agit d'un circuit comportant des bosses et courbes diverses, destiné à être pratiqué en skate-board ou en bicross.

Ces deux projets, ainsi que les aménagements paysagers, sont estimés à 196 774,- € H.T. :

. Aire de jeux	86 629,- €
. Pumptrack	53 000,- €
. Aménagements paysagers	57 145,- €

Ces valeurs ne comprennent pas la maîtrise d'œuvre, dont les contrats ont été validés antérieurement pour un montant de 13 700,- € H.T.

Le conseil municipal est invité à approuver le projet.

Le conseil municipal,

après délibération,

à l'unanimité des membres,

approuve le projet d'aménagement d'une aire de jeux et d'un «pumptrack», tel que présenté précédemment, et son exécution au cours du 2^{ème} semestre 2021.

B/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

En incluant la maîtrise d'œuvre, l'ensemble du projet est estimé à :

. Aire de jeux	86 629,- €
. Pumptrack	53 000,- €
. Aménagements paysagers	57 145,- €
. Maîtrise d'œuvre	13 700,- €
	<u>210 474,- €</u>

Ce type d'opération est susceptible de bénéficier du soutien financier de la Région Grand EST, au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité, à hauteur de 20 %, d'une part, et de la Collectivité Européenne d'Alsace, au titre du fonds de solidarité territoriale, pour un montant forfaitaire issu d'une enveloppe cantonale, estimé à 20 000,- €.

Le plan de financement du projet se présenterait donc comme suit :

. Coût global H.T. :	210 474,- €
dont :	
. Subvention Région Grand EST 20 % :	42 095,- €
. Subvention Collectivité Européenne d'Alsace :	20 000,- €
. Fonds propres communaux :	148 379,- €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement.

C/ DEMANDES DE SUBVENTION

Afin de pouvoir bénéficier de soutiens financiers institutionnels, le conseil municipal décide :

- . de solliciter une subvention auprès de la Région Grand EST au titre du soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité, pour l'aménagement d'espaces publics structurants,
- . de solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, au titre du fonds de solidarité territoriale,
- . d'autoriser le maire à effectuer toutes démarches y relatives.

IX. ASSOCIATION «HÀRZKNÜBBE» - DELEGUES

Cette association locale, dont les vocations sont d'une part la promotion de la culture alsacienne, et d'autre part les actions en faveur des seniors, a été créée le 28 mars dernier.

Conformément aux statuts de cette structure, il y a lieu de désigner 4 délégués au sein du conseil municipal, membres de droit de l'association.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mmes Martine HALTER et Nathalie STEINMETZ et Mm Patrick SCHOTT et Daniel TREIBER en qualité de délégués, membres de l'association «Hàrzkñübbe».

X. COMPTABILITE DU TRESORIER MUNICIPAL : APUREMENT D'UN COMPTE DE TIERS

Le receveur municipal a constaté que des "opérations pour comptes de tiers " ne sont pas soldées dans la comptabilité de la commune, à savoir en recettes au compte 4582, un montant de 57 695,89€.

En principe les opérations pour compte de tiers doivent se solder entre les dépenses et les recettes à la clôture de l'opération. Si une différence subsiste la commune devrait, selon le sens de celle-ci, soit constater une dépense soit une recette en mentionnant l'origine de l'opération.

Toutefois, pour les opérations anciennes, si les recherches effectuées tant à la commune qu'à la trésorerie ne permettent pas d'en retrouver l'origine il est admis que le conseil municipal demande, par délibération spécifique, au receveur de passer les écritures d'ordre non-budgétaires afin de ne plus laisser subsister dans la comptabilité des soldes sans intérêt.

Le maire indique qu'il a été impossible de connaître l'origine de ces opérations anciennes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de demander au receveur municipal de passer les écritures d'ordre non-budgétaires suivantes :

Débit du compte 4582 « Opérations sous mandat – Recettes » : 57 695,89 €
Crédit du compte 1068 « Réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés » :
57 695,89€.

XI. INFORMATIONS

RUE PRINCIPALE – ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le marché a été attribué à la Société WILLEM de Surbourg pour un montant de 139 928,- € H.T. Les travaux, qui consistent à remplacer la conduite d'eau potable entre l'entrée EST du village et la rue du Stade, débuteront le 26 avril 2021 jusqu'à mi-juin, et seront suivis par les travaux de voirie sur le même tronçon.

LOTISSEMENT «NEUEN ACKER»

Comme cela a été décidé en séance du conseil municipal du 18.02.2021, l'EPF d'Alsace mène les dernières acquisitions foncières nécessaires, à l'amiable. Il est souhaitable d'éviter d'entamer une procédure d'expropriation.

Le conseil municipal devra prochainement se prononcer sur l'appellation de ce lotissement. Maintien du nom du lieu-dit «Neuen Acker», intitulé francophone ?

Le maire souhaite qu'une réflexion soit menée en vue de l'installation d'une chaufferie biomasse centralisée avec création d'une «régie municipale» pour sa gestion.

INTERSECTION RUE ZERR / RUE DE LA FORÊT

Les travaux d'aménagement du plateau sont achevés, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Les agents du service technique communal ont procédé à la mise en place de gaines, en prévision d'alimenter les illuminations de Noël.

LOGEMENT – 2, RUE DE L'EGLISE

Les agents communaux ont rénové un des logements tout récemment, qui a été reloué au 1^{er} avril dernier.

LOGEMENT – 6, RUE DE L'EGLISE

Celui-ci sera également rénové au cours du mois d'avril prochain, y compris l'installation d'une cuisine équipée, permettant une location au 1^{er} mai.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

A eu lieu le samedi 20 mars dernier, avec une très importante participation de la population : près de 120 personnes.

Le maire remercie ceux-ci, ainsi que les organisateurs.

PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat à 12/35^{ème} de M. Rémy SUTTER arrive à terme au 31.05.2021. Il ne sera pas renouvelé.

Mme Liliane DECK a fait part de son intention de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er}.11.2021.

RETROSPECTIVE COMMUNALE

- 23.02. Réunion de la commission «travaux & urbanisme»
- 24.02. Collecte de sang à l'ESC – appel à candidatures
- 01.03. Réunion de la commission MAPA / SDEA – travaux rue Principale
- 03.03. Réunion du Conseil de Fabrique
- 08.03. Réunion technique avec les services de la CAH
- 08.03. Réunion du conseil d'administration du CCAS
- 10.03. Réunion intercommunale Schirrhein / Schirrhoffen
- 11.03. Réunion de la commission «travaux & urbanisme»
- 13.03. Réunion du comité consultatif «Harzknübbe» - (dernière sous sa forme actuelle)
- 18.03. Conseil communautaire CAH – salle de la douane à Haguenau
- 20.03. 7 h 00 – réunion avec le FCE concernant le foyer des jeunes
9 h 00 – nettoyage de printemps

- 22.03. Réunion de coordination – travaux d'eau potable rue Principale
- 25.03. Réunion de la commission des finances
- 28.03. Création de l'association «Hàzknübbe» - section culture alsacienne et section seniors
- 29.03. Rendez-vous M. Alfred KAISER – remise de documents pour la rédaction d'un article dans le bulletin municipal et la presse locale
- 06.04. Déplacement à Reichshoffen pour visite de la MSP
- 07.04. Réunion du conseil d'administration du SICES à Soufflenheim